



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 13 janvier 2026 à 20 h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #2 - René Caron
Siège #3 - Louis Potvin
Siège #4 - Amélie Guay
Siège #5 - Patrick Soumis
Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:

Siège #1 - Valérie Giguière

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

Présence de 8 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2026-01-001

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 -** Approbation - séance ordinaire du 2 décembre 2025
 - 3.2 -** Approbation - séance extraordinaire budget du 9 décembre 2025
- 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 -** Suivi des dossiers - MRC de Bécancour
 - 5.2 -** Office municipal d'habitation (OMH) - Budget 2026
 - 5.3 -** Caisse Populaire Desjardins
 - 5.3.1 -** Augmentation de la marge de crédit
 - 5.3.2 -** Prêt temporaire relatif à la TECQ 2024-2028 /Projet salle multifonctionnelle
 - 5.4 -** Démission des membres et date de la rencontre - Comité MADA
 - 5.5 -** Projet bureau multifonctionnel au 1045 Marie - Victorin
 - 5.5.1 -** Offre de services en ingénierie
 - 5.5.2 -** Service d'architectes
 - 5.6 -** Renouvellement de services - Antivirus pour les ordinateurs



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 5.7 - Renouvellement abonnement - Réseau d'information Municipale
- 5.8 - Journée nationale de la promotion de la santé mentale
- 5.9 - Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2026
- 5.10 - Rémunération 2026 du personnel de la municipalité
- 5.11 - Formation en ligne FQM des élus avant le 20 janvier 2026
- 5.12 - Proposition d'embauche d'un DG adjoint à temps partiel
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 - Revenus - Décembre 2025
 - 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Projet du prolongement du trottoir sur la route 265 - phase 2 - PAFFSR
 - 8.2 - Réclamation - Remise à l'état du rang Saint-Joseph suite à sa surutilisation lors des Travaux VS Détour au pont Ruisseau Charland
 - 8.3 - Redevance - Entente Carrière Sablière avec la municipalité de Parisville
 - 8.4 - Suivi du projet de la stabilisation de la route 132 du MTMD - Déplacement du calvaire
 - 8.5 - Reddition de compte PAVL - Volet PPA-ES 2025
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
 - 9.2 - Réseaux d'aqueduc du rang Saint-Charles
 - 9.3 - Offre de services professionnels - Suivi de l'exploitation d'aquifère
 - 9.4 - Offre de services - Plateforme Beacon
 - 9.5 - Dépôt du rapport d'audit 2024 - Assainissement des eaux
 - 9.6 - Calendrier des collectes de matières résiduelles et coordonnées MRC de Lotbinière
 - 9.7 - Dépôt du bilan de la stratégie d'eau potable
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en décembre 2025
 - 10.2 - Travaux de démolition sans certificat au 960 4e rue (Ancienne salle municipale)
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Adoption du règlement # 218-2026 Fixant les taux, de compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026
 - 11.2 - Avis de motion et projet de règlement # 219-2026 modifiant le règlement # 189-2023 relatif à la démolition d'immeuble afin de modifier certaines dispositions
 - 11.2.1 - Avis de motion # 219-2026 modifiant le règlement # 189-2023
 - 11.2.2 - Projet de règlement # 219-2026 modifiant le règlement # 189-2023
- 12 - LOISIRS ET CULTURE



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 12.1 - Chalet des sports et Loisirs à la salle Bordeleau
 - 12.1.1 - Téléphone
 - 12.1.2 - Aménagement d'un coin d'urgence
 - 12.1.3 - Ajustement du déneigement
- 12.2 - Comité loisirs
 - 12.2.1 - Demande de prêt 2026 - Salle Multifonctionnelle et photocopies
 - 12.2.2 - Demande d'aide financière - 2026
 - 12.2.3 - Journée Carnaval
 - 12.2.4 - Marche aux Flambeaux et autres activités
 - 12.2.5 - Suivi du comité des loisirs
- 12.3 - Patinoire
 - 12.3.1 - Offre de services - Lumières de la patinoire
 - 12.3.2 - Offre de services - Fourniture d'un boyau d'arrosage
- 12.4 - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
- 12.5 - Salle Multifonctionnelle
 - 12.5.1 - Accès à la salle
 - 12.5.2 - Concours de nom pour la salle multifonctionnelle
 - 12.5.3 - Location - Les Productions Brique-à-Brac
 - 12.5.4 - Renouvellement de l'entente de location de la salle multifonctionnelle avec la Fabrique
- 12.6 - Tourisme Centre-du-Québec -Visibilité - Marché public et Municipalité 2026
- 12.7 - Bibliothèque
- 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)
- 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2026-01-002

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 2 décembre 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre dernier.

2026-01-003

3.2 - Approbation - séance extraordinaire budget du 9 décembre 2025



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire budget du 9 décembre dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 13 janvier 2026 et répond aux questions des membres du conseil.

- Formation DEA 15 janvier 2026 à la salle multifonctionnelle à 18h 30 et à 19h 45.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Budget

5.2 - Office municipal d'habitation (OMH) - Budget 2026

Reporter à une séance ultérieure pour validation d'information.

5.3 - Caisse Populaire Desjardins

2026-01-004

5.3.1 - Augmentation de la marge de crédit

Considérant que la municipalité dispose actuellement d'une marge de crédit auprès de Caisse Populaire Desjardins afin de répondre à ses besoins de liquidités temporaires ;

Considérant que la marge de crédit actuelle s'élève à 100 000 \$ et que celle-ci ne répond plus adéquatement aux besoins financiers de la municipalité ;

Considérant que la municipalité souhaite augmenter cette marge de crédit afin d'assurer une saine gestion de ses flux de trésorerie et de ses obligations financières au montant de 400 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'augmentation de sa marge de crédit auprès de Caisse Populaire Desjardins au montant total de 400 000 \$;

D'autoriser le maire M. Christian Baril et la directrice générale, Mme Hanta Rasami à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution ;

Que cette résolution prend effet immédiatement.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2026-01-005

5.3.2 - Prêt temporaire relatif à la TECQ 2024-2028 /Projet salle multifonctionnelle

Considérant le projet de la salle multifonctionnelle/Église ;

Considérant le budget initial du projet au montant de 3 149 000 \$ et le montant réel du projet en date du 13 janvier 2026 au montant de 3 667 959, 34 \$;

Considérant le règlement d'emprunt # 193-2023 au montant de 799 446 \$;

Considérant la programmation 1 de la TECQ 2024-2028 et son délai de paiement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De faire un prêt temporaire au montant 463 364 \$ à la Caisse Populaire Desjardins pour payer les dépenses relatives au projet en attendant le paiement de la TECQ 2024-2028 ;

D'autoriser le Maire, M. Christian Baril et la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

2026-01-006

5.4 - Démission des membres et date de la rencontre - Comité MADA

Considérant que la Municipalité a complété sa Politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) 2024-2029 ;

Considérant la résolution # 2025-12-413 ;

Considérant le nouveau conseil suite aux élections municipales du 2 novembre 2025 ;

Considérant le besoin d'un comité de suivi composé de 4 membres afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action ;

Considérant qu' une rencontre de passation entre le comité de pilotage et le nouveau comité de suivi est nécessaire ;

Considérant la démission de Mme Guylaine Côté et Mme Suzel Hébert ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'officialiser la nomination des membres suivants au sein du Comité de suivi MADA 2024-2029 :

- M. René Caron ;
- Mme Lorraine Séguin ;

De recruter 2 membres bénévoles supplémentaires, de reconnaître le travail accompli par le comité de pilotage et d'envoyer une lettre de remerciements aux anciens membres pour cette belle implication ;

D'organiser une rencontre de passation en 2026.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

5.5 - Projet bureau multifonctionnel au 1045 Marie - Victorin

2026-01-007

5.5.1 - Offre de services en ingénierie

Considérant le projet de construction du nouveau bureau multifonctionnel de la municipalité ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des activités préparatoires essentielles, notamment un relevé d'arpentage ainsi que la préparation des mandats d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols ;

Considérant la résolution # 2025-11-372 ;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc., déjà impliquée dans le dossier (référence 54817TT), a soumis une offre d'honoraires additionnels en date du 10 décembre 2025 pour la réalisation de ces travaux ;

Considérant leur offre budgétaire au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables, et ce selon les taux horaires en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Tetra Tech QI inc. au montant budgétaire de 8 000 \$ plus les taxes applicables réparties comme suit :

- Coordination des activités : 1 000 \$
- Relevé d'arpentage : 4 500\$
- Préparation du mandat (géotechnique et environnemental) : 2 500 \$

D'autoriser la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à cette résolution.

5.5.2 - Service d'architectes

Point à reporter

2026-01-008

5.6 - Renouvellement de services - Antivirus pour les ordinateurs

Considérant que la sécurité informatique et la protection des données municipales sont essentielles au bon fonctionnement de l'administration ;

Considérant qu'un besoin de protection a été identifié pour onze (11) licences actives au sein de l'organisation ;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Infoteck Service Affaires Inc. pour le renouvellement des licences d'antivirus au montant de 384,45 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter l'offre de services de la firme Infoteck Service Affaires Inc. pour le renouvellement des licences d'antivirus au montant de 384,45 \$, plus les taxes applicables pour 2026.

2026-01-009 5.7 - Renouvellement abonnement - Réseau d'information Municipale

Considérant que la Municipalité est abonnée au Réseau d'Information Municipale (RIMQ), une plateforme informationnelle et d'outils de gestion municipale ;

Considérant que l'abonnement actuel vient à échéance le 18 janvier 2026 ;

Considérant l'avis de renouvellement et la facture n° FA25-69176 pour la période du 18 janvier 2026 au 18 janvier 2027 au montant de 185 \$ plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le renouvellement de l'abonnement de la municipalité au Réseau d'Information Municipale (RIMQ) pour la période du 18 janvier 2026 au 18 janvier 2027 ;

D'autoriser le paiement de la facture FA25-69176 au montant de 185 \$ plus les taxes applicables.

2026-01-010 5.8 - Journée nationale de la promotion de la santé mentale

Considérant que le 31 mars 2022, les élus·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

Considérant que, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive du 13 mars 2026.

2026-01-011 5.9 - Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2026

Considérant que l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

Considérant que la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

Considérant que chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

Considérant que la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

Considérant que la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

Considérant que le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

Considérant que la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable? ;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité? ;

Considérant que cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation? ;

Considérant que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent appuie les Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026 par cette résolution.

2026-01-012

5.10 - Rémunération 2026 du personnel de la municipalité

Considérant l'indice des prix à la consommation du Canada aux préparations du budget 2026 à 2,2 %;

Considérant l'indice des prix à la consommation du Québec aux préparations du budget 2026 à 3,2 % ;

Considérant la moyenne de ces 2 IPC à 2,7 % et le coût réel de l'épicerie ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'indexer à 2,7 % la rémunération du personnel et des élus de la municipalité pour l'année 2026, et ce, rétroactif à la paie à partir du 1^{er} janvier 2026.

5.11 - Formation en ligne FQM des élus avant le 20 janvier 2026

Suivi de la formation obligatoire des nouveaux élus :

- Créer son compte FQM
- Durée : 1,5 h
- Confirmer à Lisanne que le compte est créé
- FQM déposera directement dans votre espace personnel de chaque participant la formation en ligne à compléter.
- Finir la formation en ligne avant le 20 janvier
- Présence des employés à la formation présentielle, car 14 places disponibles pour notre forfait

2026-01-013

5.12 - Proposition d'embauche d'un DG adjoint à temps partiel

Considérant la demande de partage de ressource de la municipalité de Manseau pour le poste d'adjoint à la direction générale en temps partagés ;

Considérant que la municipalité n'a pas besoin de cette ressource ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De refuser la demande de partage de ressource de la municipalité de Manseau pour le poste d'adjoint à la direction générale en temps partagés.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - Décembre 2025

Le montant total des revenus facturés du mois de décembre est de 39 745,91 \$.

Le montant total des revenus encaissés en date du 31 décembre est de 70 352,75 \$.

2026-01-014

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	29 225,21 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	73 768,12 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	98 750,99 \$



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Total des dépenses :	<u>201 744,32 \$</u>
----------------------	----------------------

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - TRANSPORT

2026-01-015

8.1 - Projet du prolongement du trottoir sur la route 265 - phase 2 - PAFFSR

Considérant le projet de prolongement du trottoir sur la route 265 ;

Considérant les plans et devis fournis par la firme Pluritec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les plans et devis fournis par la firme Pluritec ;

De procéder à l'appel d'offres relatif à ce projet ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à signer tous les documents relatifs au projet.

2026-01-016

8.2 - Réclamation - Remise à l'état du rang Saint-Joseph suite à sa surutilisation lors des Travaux VS Détour au pont Ruisseau Charland

Considérant que des travaux majeurs ont été effectués par le MTMD au pont du Ruisseau Charland au cours de l'année 2025 ;

Considérant que ces travaux ont entraîné un détour routier et que le rang Saint-Joseph a subi une surutilisation marquée par les camions et les usagers de la route, dépassant largement sa capacité habituelle ;

Considérant le non-respect du trajet de détour officiel par de nombreux usagers a accentué la dégradation prématurée de la chaussée du rang Saint-Joseph ;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu le 5 décembre 2025 à Saint-Pierre-les-Becquets entre les représentants de la municipalité et du MTMD pour discuter de la nécessité de remettre le rang en état ;

Considérant qu'une estimation préliminaire des coûts pour les travaux de nivelage et de rechargement prévus au printemps 2026 a déjà été transmise à la direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec du ministère ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) une compensation financière pour la remise en état du rang Saint-Joseph (nivelage, rechargement et autres travaux connexes nécessaires) ;

Que cette demande soit basée sur le devis préliminaire déjà acheminé, justifié par les dommages subis suite à la surutilisation du rang durant les travaux du pont Ruisseau Charland ;

Que la copie de la présente résolution soit transmise à Mme Béatrice Trudel,



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

directrice de la coordination et des relations avec le milieu au MTMD, ainsi qu'au bureau du député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel.

2026-01-017 8.3 - Redevance - Entente Carrière Sablière avec la municipalité de Parisville

Considérant l'entente intermunicipale relative au partage des redevances sur les carrières et sablières conclue avec la municipalité de Parisville ;

Considérant que, selon les termes de ladite entente, un versement pour les redevances liées à l'exploitation de la carrière-sablière est exigible le 1er janvier de chaque année ;

Considérant le dernier rapport fourni par l'entrepreneur à la municipalité de Parisville ;

Considérant que le taux de redevance soit établi à 0,70 \$ la tonne avec un frais administratif de 15 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le dernier rapport fourni par la municipalité de Parisville en date du 7 janvier 2026 au montant de 212,42 \$;

Et d'accepter ce paiement.

2026-01-018 8.4 - Suivi du projet de la stabilisation de la route 132 du MTMD - Déplacement du calvaire

Considérant la résolution # 2025-06-200 ;

Considérant les informations relatives au déplacement du Calvaire fournis et les options proposées par le ministère des Transports et de la mobilité durable MTMD ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'option 2 au raccordement Ouest pour le nouvel emplacement du Calvaire ;

D'accepter l'option 2 " déplacer la conduite au endroit projeté "avec un protocole d'entente pour le branchement d'aqueduc.

Que le MTMD s'occupe de réaménagement des lieux et qu'ils prennent en charge les dépenses qui sont reliées

2026-01-019 8.5 - Reddition de compte PAVL - Volet PPA-ES 2025

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a pris connaissance de s modalité s d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent approuve les dépenses d'un montant de 60 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de décembre 2025 est de 307,9 m³ (67 728.53 gallons impériaux).

9.2 - Réseaux d'aqueduc du rang Saint-Charles

2026	M ³	Gallons impériaux	2025	M ³	Gallons impériaux
Décembre 2025	135.48	25 736.40	Décembre 2024	Aucune donnée	Aucune donnée
Janvier			Janvier	118.50	25 956.37
Février			Février	100.06	21 996.92
Mars			Mars	123.24	27 056.22
Avril			Avril	122.59	26 836.25
Mai			Mai	129.14	28 376.03
Juin			Juin	145.58	31 895.54
Juillet			Juillet	152.67	33 435.32
Août			Août	250.54	54 992.31
Septembre			Septembre	191.58	42 014.13
Octobre			Octobre	177.19	38 934.56
Novembre			Novembre	117.59	25 736.40
Décembre			Décembre	135.48	29 695.85

* Consommation totale pour le mois

Considérant que deux antennes cellulaires sont actuellement dans l'impossibilité de transmettre les données en raison d'une couverture réseau insuffisante ;

Considérant qu'une lecture manuelle a été faite au mois de décembre ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Consommation pour l'année 2025	1764.16 M ³	388 060.94 Gallons Impériaux
Compteur # 232 199 217 au 16 déc. 2025	83.29 M ³	18 321.24 Gallons Impériaux
Compteur # 232 199 144 au 16 déc. 2025	88.64 M ³	19 498.07 Gallons Impériaux
Grand total pour 2025	1936.09 M ³	425 880.26 Gallons Impériaux

- Première lecture manuelle au 31 décembre 2025 du compteur Saint-Charles Est est de : 202.72 M³ ou 44 592.17 Gallons Impériaux.
- Première lecture manuelle au 31 décembre 2025 du compteur Saint-Charles Ouest est de : 26.72 M³ ou 5 877.58 Gallons Impériaux.

2026-01-020

9.3 - Offre de services professionnels - Suivi de l'exploitation d'aquifère

Considérant que la Municipalité doit assurer un suivi rigoureux de l'exploitation de ses puits et de la qualité de l'eau de son réseau d'aqueduc conformément aux normes en vigueur ;

Considérant qu'il est nécessaire de mandater une expertise externe pour la coordination du programme de suivi, l'analyse des données recueillies et le soutien technique aux employés municipaux ;

Considérant l'offre de renouvellement de services déposée par la firme Arrakis Consultants Inc. pour la période 2026-2028, présentant un montant total de 12 402,40 \$, plus les taxes applicables ;

Considérant que les honoraires se répartissent annuellement comme suit :

- Année 2026 : 4 153,35 \$ plus les taxes applicables ;
- Année 2027 : 4 238,25 \$ plus les taxes applicables ;
- Année 2028 : 4 010,80 \$ plus les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de renouvellement de services déposée par la firme Arrakis Consultants Inc. pour la période 2026-2028, présentant un montant total de 12 402,40 \$, plus les taxes applicables.

2026-01-021

9.4 - Offre de services - Plateforme Beacon

Considérant que la municipalité utilise des compteurs d'eau équipés d'antennes cellulaires nécessitant une plateforme de gestion des données ;

Considérant l'offre de services de la firme Les Compteurs Lecomte ltée pour l'hébergement et la maintenance de 60 espaces sur la plateforme Beacon au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 ;

Considérant que ce service est essentiel au suivi de la consommation d'eau et au bon fonctionnement du réseau de compteurs ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Les Compteurs Lecomte ltée au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables pour la période du 1 décembre 2025 au 30 novembre 2026.

2026-01-022 9.5 - Dépôt du rapport d'audit 2024 - Assainissement des eaux

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, tel que présentés par la firme Groupe RDL ;

D'accepter le paiement de la municipalité de Parisville au montant 13 996 \$ tel que suggéré dans le rapport.

2026-01-023 9.6 - Calendrier des collectes de matières résiduelles et coordonnées MRC de Lotbinière

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le nouveau calendrier de collecte des matières recyclables, des déchets et du compostage pour 2026 proposé par la MRC de Lotbinière.

9.7 - Dépôt du bilan de la stratégie d'eau potable

Reporter à une séance ultérieure

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en décembre 2025

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de décembre 2025 indique que 6 permis ont été délivrés pour un montant de 785 000 \$.

2026-01-024 10.2 - Travaux de démolition sans certificat au 960 4e rue (Ancienne salle municipale)

Considérant le non-respect des conditions du règlement de démolition ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser M. Christian Soucy, Inspecteur en bâtiment à la MRC de Bécancour, à émettre un avis d'infraction au propriétaire, et ce conformément au règlement de l'urbanisme de la municipalité.

11 - LÉGISLATION

2026-01-025 11.1 - Adoption du règlement # 218-2026 Fixant les taux, de compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 décembre 2025 ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 9 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le règlement # 218-2026 Fixant les taux, de compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026 soit adopté ;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

11.2 - Avis de motion et projet de règlement # 219-2026 modifiant le règlement # 189-2023 relatif à la démolition d'immeuble afin de modifier certaines dispositions

2026-01-026

11.2.1 - Avis de motion # 219-2026 modifiant le règlement # 189-2023

Le conseiller M. Louis Potvin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Projet de règlement # 219-2026 modifiant le règlement numéro 189-2023 relatif à la démolition d'immeuble afin de modifier certaines dispositions :

Le règlement vise à :

- À modifier quelques dispositions afin d'alléger la charge de travail du comité de démolition et de l'administration du règlement.

Le projet de règlement 219-2026 est déposé.

2026-01-027

11.2.2 - Projet de règlement # 219-2026 modifiant le règlement # 189-2023

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut modifier sa réglementation conformément à la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme

Considérant que le règlement actuel possède quelques coquilles qui doivent être modifiées ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier quelques dispositions afin d'alléger la charge de travail du comité de démolition et de l'administration du règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 13 janvier 2026;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le règlement # 219-2026 modifiant le règlement # 189-2023 relatif à la démolition d'immeuble afin de modifier certaines dispositions soit adopté.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Chalet des sports et Loisirs à la salle Bordeleau

12.1.1 - Téléphone

Point fusionner avec le point 12.01.02

2026-01-028

12.1.2 - Aménagement d'un coin d'urgence

Considérant que la sécurité des usagers des installations municipales est une priorité pour la municipalité ;

Considérant qu'il a été identifié que l'aménagement actuel du téléphone de secours et de la trousse d'urgence au département des loisirs est désuet et nécessite une mise à niveau ;

Considérant la demande du comité des loisirs de la création d'un espace « En cas d'urgence » centralisé, incluant :

- Le remplacement du câblage téléphonique désuet ;
- L'installation d'une tablette de support ou d'un aménagement fixe ;
- L'affichage clair et plastifié des numéros d'urgence et des ressources disponibles ;
- La réorganisation de la trousse de premiers soins ;
- L'installation d'un téléphone.

Considérant que ces travaux visent à améliorer la rapidité d'intervention en cas d'incident et à assurer la conformité des équipements de sécurité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'aménagement d'un coin d'urgence optimisé au chalet des sports et des loisirs ;

De mandater la firme AIA Sécurité à réaliser tous ces travaux.

2026-01-029

12.1.3 - Ajustement du déneigement

Considérant que la Municipalité a procédé à la vente de la salle municipale, modifiant ainsi la superficie totale à déneiger pour la saison 2025-2026 ;

Considérant qu'il demeure nécessaire de maintenir un service de déneigement minimal pour assurer l'accès au chalet des sports ;

Considérant l'entente pour une réduction de 500 \$ plus les taxes applicables sur le montant total du contrat initial pour la saison en cours ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la modification du contrat de déneigement pour la saison 2025-2026 afin d'y appliquer une réduction de 500 \$ plus les taxes applicables ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter la proposition ajustée du fournisseur prévoyant le maintien d'un service pour les accès au chalet des sports ;

12.2 - Comité loisirs

2026-01-030

12.2.1 - Demande de prêt 2026 - Salle Multifonctionnelle et photocopies

Considérant que le comité des loisirs veut offrir aux résidents de Deschaillons-sur-Saint-Laurent des activités ;

Considérant que toutes les activités sont faites de façon bénévole et sont très appréciées de la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le renouvellement des 2 demandes de services pour l'année 2026 :

- Accorder le prêt de la salle municipale, après vérification de sa disponibilité auprès du bureau municipal. À noter que le ménage est sous la responsabilité du comité ;
- Assumer les frais reliés aux photocopies nécessaires à la publicité des événements.

2026-01-031

12.2.2 - Demande d'aide financière - 2026

Considérant que le comité des loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent propose plusieurs activités tout au long de l'année;

Considérant que ces activités sont offertes gratuitement à la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder une aide financière au montant de 3 000 \$ au comité des loisirs, afin de couvrir une partie des coûts de fonctionnement et l'achat de matériel pour les événements de l'année 2026 ;

D'établir que les sommes seront versées au fur et à mesure de la tenue des activités prévues ;

De demander la reddition de compte comprenant la copie de toutes les factures liées aux dépenses de l'année 2025.

12.2.3 - Journée Carnaval

Le conseil a pris connaissance de l'intérêt du comité des Loisirs pour la tenue d'une journée de Carnaval au mois de février 2026.

12.2.4 - Marche aux Flambeaux et autres activités

Le conseil a pris acte du rapport du comité des loisirs portant sur la programmation à venir et sur la nécessité d'accroître la participation citoyenne pour assurer la pérennité des activités.

12.2.5 - Suivi du comité des loisirs

Le conseil a pris connaissance de la correspondance relative au suivi des points suivants :

- Suivi des travaux de la nouvelle entrée située du côté de la patinoire ;
- Camp de jour Parisville-Deschaillons-sur-Saint-Laurent/ Suivi de l'offre d'utilisation du Local



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Projet de toit pour la patinoire/ Aide financière
- Travaux de rafraîchissement des jeux de poches au chalet des sports et loisirs

12.3 - Patinoire

2026-01-032

12.3.1 - Offre de services - Lumières de la patinoire

Considérant que la patinoire municipale constitue un service offert à la population et qu'il importe d'en assurer l'accessibilité et la sécurité ;

Considérant que le système d'éclairage actuel présente des déficiences affectant son bon fonctionnement ;

Considérant que la firme Groupe Gaétan Castonguay Inc. a déposé une offre de service pour effectuer les réparations nécessaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Groupe Gaétan Castonguay Inc. au montant de 385,07 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux de réparation des luminaires de la patinoire.

2026-01-033

12.3.2 - Offre de services - Fourniture d'un boyau d'arrosage

Considérant la demande du responsable de l'entretien de la patinoire pour l'achat d'un nouveau boyau plus léger et plus adapté pour l'entretien et l'arrosage de la patinoire ;

Considérant l'offre de services de la firme Protection incendie CFS ltée pour un boyau de type « prise pompier » de 100 pieds par 1 ½ pouce au montant de 471,71 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Protection incendie CFS ltée;

D'autoriser l'achat d'un boyau de type de 100 pieds par 1 ½ pouce au montant de 471,71 \$ plus les taxes applicables.

2026-01-034

12.4 - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé l'ouverture du deuxième appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) à compter du 23 février 2026 ;

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite moderniser ses infrastructures sportives et récréatives, notamment en lien avec les priorités identifiées dans son Plan triennal d'immobilisations (PTI) ;

Considérant que le conseil juge essentiel d'offrir aux citoyens des infrastructures de qualité pour favoriser de saines habitudes de vie ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que ce programme représente une opportunité majeure de financement pour les projets de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme PAFIRSPA pour le projet du plan triennal ;

Que la directrice générale, Mme Hanta Rasami, soit autorisée à signer pour tous les projets relatifs à ladite demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité.

12.5 - Salle Multifonctionnelle

2026-01-035

12.5.1 - Accès à la salle

Considérant que le système actuel de contrôle d'accès par clés à puce de la salle multifonctionnelle présente des lacunes opérationnelles limitant la gestion efficace des entrées lors des activités ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les équipements pour permettre le déverrouillage automatisé de la porte pour la durée d'une activité et son verrouillage automatique à la fin de celle-ci ;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Yvon Roy Entrepreneur Électricien 1986 Inc. pour effectuer ces travaux de modification ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Yvon Roy Entrepreneur Électricien 1986 Inc. au montant de 1 575 \$, plus les taxes applicables, pour la modification du système d'accès de la salle multifonctionnelle ;

2026-01-036

12.5.2 - Concours de nom pour la salle multifonctionnelle

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser les démarches auprès des commerces locaux pour une entente de partenariat en échange d'une contribution financière ;

À défaut d'une entente concluante, d'autoriser le comité culturel à organiser un concours citoyen pour nommer la salle multifonctionnelle ;

De prévoir le lancement officiel du concours lors du spectacle de la Saint-Valentin, le dévoilement du nom devant avoir lieu lors du Symposium cet été.

2026-01-037

12.5.3 - Location - Les Productions Brique-à-Brac

Considérant que la firme Les Production-Brique à Brac pour la location gratuitement de à la salle multifonctionnelle pour leur répétition à chaque



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

vendredi de 13h à 17h ;

Considérant que le jour choisi n'est pas en conflit avec d'autres réservations et peut être modifié en cas d'activités administratives de la municipalité ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de location gratuite de la salle multifonctionnelle pour leur répétition le mercredi de 13h à 17 ;

De mentionner aux responsables que certaines dates pourraient être modifiées en raison d'activités administratives de la municipalité ;

De demander une preuve de statut de l'entreprise à but non lucratif.

2026-01-038

12.5.4 - Renouvellement de l'entente de location de la salle multifonctionnelle avec la Fabrique

Considérant que la résolution numéro 2022-11-254 encadre actuellement les ententes avec la Fabrique ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs pour l'année 2026 concernant l'accès aux locaux et les frais d'entretien du columbarium ;

Considérant que la Fabrique bénéficie d'un forfait de base incluant douze (12) locations annuelles ainsi qu'un tarif préétabli pour toute utilisation excédentaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'établir les modalités financières applicables à la Fabrique pour l'exercice 2026 comme suit :

- Forfait annuel (12 locations) : 2000 \$;
- Location supplémentaire : 200 \$ par unité ;
- Frais de chauffage du columbarium : 700 \$ par année

2026-01-039

12.6 - Tourisme Centre-du-Québec -Visibilité - Marché public et Municipalité 2026

Considérant que la Municipalité veut accroître sa visibilité et celle du marché public auprès des touristes;

Considérant l'offre de service de Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2026 :

	2026
Marché public	150,00 \$
Municipalité	211,14 \$
Total	361,14 \$

*Plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

De renouveler l'adhésion au Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2026 et d'assumer la dépense au montant de 361,44 \$ plus les taxes applicables.

12.7 - Bibliothèque

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

- Micros des élus
- Travaux au pont Ruisseau Charland
- Téléphone dans la salle multifonctionnelle
- Pollution lumineuse
- Rang Saint-Joseph
- Déplacement du Calvaire
- Sentier proche de la patinoire glissant
- Suivi du cours d'eau - MRC
- Réservation de la Fabrique

2026-01-040

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 20h55

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire